



Domicile et charges de la maison

Par Nordy, le 29/08/2009 à 08:55

Bonjour

Voici 3 et demi que mon mari est parti de la maison, je suis restée avec nos trois filles dans l'appartement qui est un bien propre de mon mari. Celui ci veut depuis toujours le vendre et reconnait que j'en suis propriétaire pour la moitié malgré la forme légale (donation partage de ses parents) sous laquelle il c'est retrouvé seul en nom après que nous ayons remboursé ce bien à ses parents.

Il est d'accord pour que je l'acquière en lui remettant la moitié de sa valeur dans le cadre de la liquidation de notre communauté.

Cependant, depuis 3ans et demi j'ai réglé toutes les factures de la maison, du foyer, école assurances taxes et même ses cotisations professionnelles, puisque nous travaillions ensemble etc, ce qui représente une certaine somme. Au moment de régler la moitié de l'appartement je lui demande de me dédommager de la moitié de tout ce j'ai payé depuis son départ et il refuse, stopant net l'opération de liquidation. Par ailleurs il vient d'annoncer à une des trois filles (la plus jeune 16ans) à qui il a fait promettre le silence, qu'il attendait un enfant pour le 1er novembre.

S'il vous plaît pouvez vous m'aider et me conseiller sur la meilleure manière de procéder pour faire au plus vite et obtenir gain de cause. Suite à cette dernière nouvelle j'ai l'intention d'être très ferme.

D'avance merci